

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Cécile HUMBERT-BOUVIER

Relance. Cette rentrée, qui reste marquée par de nombreuses incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire et les conditions de la reprise, se place également sous le signe de la relance pour nos deux pays qui ont été, comme de nombreux autres, très impactés par la crise de la Covid-19 en raison à la fois d'un confinement strict et d'une spécialisation forte sur des secteurs particulièrement touchés comme le tourisme et l'aéronautique.

Au Maroc, le Souverain a annoncé à l'occasion de la fête du Trône un certain nombre d'orientations et de mesures qui viendront compléter celles déjà prises ces derniers mois pour permettre de relancer l'économie, de préserver les emplois et de généraliser le système de protection sociale. En France, le Premier ministre a présenté il y a quelques jours son plan de relance qui vise notamment à retrouver sous deux ans le niveau d'activité économique d'avant crise et à lutter activement contre le chômage. Ce plan de relance exceptionnel de 100 Mds EUR sur deux ans, dont 40 % seront financés par l'Union européenne, est déployé par le gouvernement autour de trois volets principaux : l'écologie pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable, la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi, et la cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. Un des volets de ce plan vise également, à hauteur de 247 M EUR, à apporter un soutien financier accru aux entreprises, en particulier aux PME-ETI, dans leur démarche de prospection à l'export. Ces mesures permettront notamment de renforcer les liens et les synergies économiques déjà denses qui existent entre nos deux pays. ▀

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

73,4%

A fin juillet, le déficit budgétaire s'est aggravé de 73,4%

Dans un contexte marqué par les restrictions liées au confinement, le déficit budgétaire du Maroc s'est creusé de 73,4 % à fin juillet 2020 par rapport à la même période l'année dernière. Cette dégradation des comptes publics reflète l'effet de ciseau provoqué par le recul de 9,6 % des recettes ordinaires face à l'augmentation de 2,5 % des dépenses globales.

La baisse des recettes ordinaires résulte essentiellement de l'évolution défavorable des recettes fiscales, lesquelles enregistrent un recul de 8,3 %, attribuable avant tout à la baisse des recettes de l'IR. Pour leur part, les recettes de l'IS sont restées stables, puisque par construction basées sur les résultats de 2019. L'impact du confinement sanitaire sur les recettes de l'IS sera par contre visible l'année prochaine. Les recettes des impôts indirects ont fortement reculé, notamment du fait du repli de la TVA à l'importation de plus de 16 %.

Les dépenses globales ont augmenté de 2,5 % entraînées par les dépenses ordinaires dont la hausse a été supérieure au recul des dépenses d'investissement et à l'excédent de 9 Mds MAD du Fonds spécial de gestion de la pandémie du Covid-19.

Au total, le déficit budgétaire se creuse de 17,7 Mds MAD pour atteindre 41,9 Mds MAD. Le Fonds spécial de gestion de la pandémie a permis de contenir de manière notable l'aggravation du déficit, qui, à défaut, aurait atteint 51 Mds MAD.

▀ christine.brodiak@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Le recul général des échanges commerciaux se solde par un allègement du déficit commercial

Le déficit commercial s'est allégé de 22,3 Mds MAD sur les sept premiers mois de l'année par rapport à la même période l'année dernière. Cette diminution constatée fin juillet reflète le repli général des échanges extérieurs consécutif à la crise sanitaire. Ainsi, les importations de biens ont reculé mais les exportations également, respectivement de 17,5 % et 17 %. Les importations étant 1,7 fois plus élevées que les exportations, on constate ainsi un net allègement du déficit commercial. La baisse des importations est générale, sauf, exception notable, pour l'alimentaire qui progresse de 23,2 %. Du fait de la mauvaise récolte céréalière, les opérateurs du secteur ont en effet compensé la faible production locale par des importations supplémentaires de blé et d'orge.

Coté exportation, c'est bien l'ensemble des groupes de produits qui reflue. L'automobile (-13 Mds MAD soit -28,7 %) et le textile et cuir (-6,6 Mds MAD soit -29,5 %) affichent les baisses les plus importantes, tandis que l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que les phosphates et dérivés reculent mais de manière plus mesurée (-4,7 % et -4,2 %).

En face, le traditionnel excédent de la balance des services accuse un repli par rapport à la même période de 2019 (-13,7 Mds MAD), renvoyant à la contreperformance du tourisme. Les envois de fonds des Marocains non-résidents se soldent par une baisse somme toute modérée à ce stade, à hauteur de 3,2 %.

▀ christine.brodiak@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Contrat-programme 2020-2022 pour la relance du secteur touristique dans la phase post-Covid 19

Le tourisme a un poids important dans l'économie du Maroc : 7 % du PIB, 550 000 personnes employées et des recettes voyages en devises de près de 80 Mds MAD en 2019. La pandémie du Covid-19 a fortement impacté ce secteur comme en témoignent les chiffres de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières à fin juin, en glissement annuel : - 63 % des arrivées touristiques, - 59 % des nuitées et un recul des recettes touristiques de 33,2 %.

Pour limiter les impacts de la crise sanitaire et accélérer la relance du secteur, l'Etat (ministères des finances, du tourisme, du travail et de la formation professionnelle) et le secteur privé (Confédération nationale du tourisme et le Groupement professionnel des banques du Maroc) se sont engagés le 6 août dernier à mettre en œuvre un contrat-programme dont les trois objectifs principaux sont : préserver le tissu économique et l'emploi, accélérer la phase de redémarrage et poser les bases d'une transformation durable du secteur. Les 21 mesures prévues dans ce cadre ont pour ambition de permettre aux acteurs du tourisme de retrouver les performances de 2019 dès l'année 2022 et de maintenir un niveau supérieur ou égal à 80 % des emplois stables. Parmi les mesures, on compte notamment :

- l'octroi, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, d'une indemnité forfaitaire de 2000 MAD aux salariés et stagiaires sous contrat d'insertion déclarés à la CNSS au mois de février 2020 pour les employeurs impactés par le Covid-19 ;
- la mise en place de mécanismes de financement adaptés dont trois nouveaux produits de garantie (Relance TPE, Damane Relance et Damane Relance Hôtellerie) ;
- la dynamisation du tourisme interne, la mise en place de l'épargne vacances et le renforcement de la destination Maroc à l'international ;
- la mise à niveau du dispositif de formation et la transformation digitale du secteur.

► laurence.jacquot@dgtrésor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Les Conseillers du commerce extérieur de la France, un acteur incontournable de notre relation économique avec le Maroc



Le réseau des Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) est composé de 4500 femmes et hommes d'entreprise et experts de l'international au service du développement de la France depuis plus de 120 ans. Présents dans toutes les régions de France et dans plus de 150 pays.

Les CCEF exercent bénévolement des actions concrètes en partenariat avec les acteurs publics et privés ayant un rôle dans la promotion et l'appui à l'internationalisation des entreprises françaises. Nommés par le Premier ministre sur proposition du Ministre chargé du commerce extérieur, ils sont investis par les pouvoirs publics de quatre missions : conseil aux pouvoirs publics, appui aux entreprises (suivi de projets, mises en relation, mentorat), formation des jeunes à l'international (témoignages d'expérience, partage de savoir-faire) et promotion de l'attractivité de la France.

Le comité Maroc des CCEF compte aujourd'hui près d'une soixantaine de femmes et d'hommes installés dans le Royaume et dirigeants d'entreprises, de PME et de grands groupes. Le Président du comité Maroc est M. Gilles Abensour, Directeur général de Saint-Gobain Maroc. L'ensemble des secteurs d'activité sont représentés au sein du comité et un groupe Afrique a été constitué en son sein pour alimenter les réflexions sur la stratégie africaine des entreprises françaises et marocaines et répondre aux besoins d'informations des entreprises françaises souhaitant s'y déployer à partir du Royaume qui se positionne comme un Hub vers le continent.

Le comité des CCEF, qui se réunit mensuellement et est co-animé par le Président du comité et la cheffe du Service économique régional, fait partie intégrante de l'équipe de France à l'international et travaille étroitement avec le Service économique régional de l'Ambassade de France, la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) et Business France.

Ils mènent une action de veille sur les tendances économiques et commerciales des relations France-Maroc et transmettent leurs informations, avis et recommandations aux pouvoirs publics dont ils éclairent les décisions. Ils sont également sollicités lors des visites officielles françaises et sont impliqués dans l'organisation d'échanges sectoriels ou sur le climat des affaires. Ils participent par ailleurs à la promotion des volontaires internationaux en entreprise.

Voici le lien vers le site internet du Conseil national des CCEF : www.cncccf.org

► laurence.jacquot@dgtrésor.gouv.fr

Affaires à suivre



►►► **Appui aux entreprises publiques.** La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a approuvé l'octroi de prêts à hauteur de 300 M EUR en faveur de trois entreprises publiques : l'Office national des aéroports (150 M EUR), la Société nationale des autoroutes du Maroc (100 M EUR) et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (50 M EUR) ►►► **Lutte contre la pandémie.** La Banque européenne d'investissement (BEI) a débloqué une première tranche de 100 M EUR pour soutenir les efforts du Maroc contre la crise sanitaire, sur un financement total de 200 M EUR. Ce versement permettra de faire face aux besoins urgents en matière d'équipements et de matériels médicaux. Il s'agit du premier financement de la BEI dans le voisinage méditerranéen de l'UE pour aider les autorités nationales à lutter contre la pandémie

►►► **Cybersécurité.** La loi n°05-20 relative à la cybersécurité a été publiée au Bulletin officiel du 6 août 2020 dont l'un des objectifs est de favoriser le développement d'un écosystème national de cybersécurité. Le Maroc mène depuis 2011 des actions pour renforcer ses capacités nationales de sécurité des systèmes d'information et consolider la confiance numérique.

Retrouvez l'actualité du Service économique sur

